PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE
Point 3.4 du programme 2013-2015

Conférence latine de la pédagogie spécialisée, CLPS

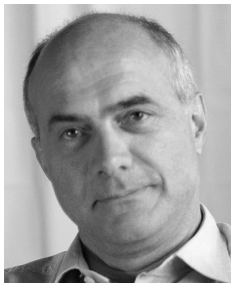

Serge Loutan
président de la CLPS

MANDAT

La conférence de chefs de service et des responsables cantonaux instituée, sous le nom de conférence latine de la pédagogie spécialisée (ci-après CLPS), traite de l'ensemble des problématiques relevant de la pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ses travaux s'inscrivent dans l'une des priorités politiques du programme d'activité de la CIIP 2013-2015.

Thèmes traités

Le suivi des travaux en lien avec l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

La CLPS assure le suivi de l'application de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée entré en vigueur le 1er janvier 2011. Les cantons travaillent à l'élaboration des concepts de pédagogie spécialisée, à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation standardisée (PES) et à l'usage d'une terminologie commune concernant l'évaluation des besoins. Elle tient à jour l'évolution des démarches législatives en publiant sur le site Internet de la CIIP un tableau des principales démarches législatives.

Commission de suivi de la Procédure d'évaluation standardisée PES (COPES)

La procédure d'évaluation standardisée 2014 (PES 2014) est l'un des trois Instruments de l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007. La PES permet aux services responsables de l'enseignement spécialisé de déterminer les besoins individuels des élèves dans le domaine de la pédagogie spécialisée, en vue de l'attribution des mesures renforcées dans les cantons romands et le Tessin :

- La commission accompagne l'implémentation de cette procédure dans les cantons latins signataires et fait état de l'avancement des travaux à la CLPS. Elle tient à jour un tableau de la situation de l'implémentation dans les cantons.
- A travers les travaux de la commission, la CLPS est en mesure de prendre en compte les enjeux liés à la mise en œuvre de la procédure, les effets positifs de la clarté de l'outil et de l'apport bénéfique de cet instrument, mais également les difficultés rencontrées sur le terrain.
- Dans le cadre du congrès organisé par le CSPS portant sur l'*intégration / inclusion : oui et après ? Comment favoriser la réussite d'une formation et la poursuite d'une activité professionnelle des jeunes à risque ?*, tenu les 2-3 septembre 2015, une présentation de la PES a été effectuée.

Conscients des problèmes rencontrés par les utilisateurs de la PES, les membres de la CLPS souhaitent que la *Journée de réflexion 2016* soit consacrée à cette thématique. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un groupe de travail composé de Mmes Geneviève Mottet (GE) ; Sonja Pillet (VS), Myriam Torche >>

(NE), Géraldine Ayer (CSPS) et de MM. Georges Hoefflin (VD) et Michel Délitroz (VS). Ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 23 novembre 2015.

La commission PES s'est réunie à trois reprises, les 29 janvier, 25 juin et 29 septembre 2015, elle est présidée par M. Michel Délitroz, responsable de l'Office de l'enseignement spécialisé du canton du Valais, son secrétariat est assuré par Mme Marie-Paule Matthey, collaboratrice scientifique au SG-CIIP.

Journée de réflexion 2015 : *Transition : Accompagner, orienter, coordonner de l'école obligatoire aux formations postobligatoires générales et professionnelles*

Le 2 septembre 2015, partageant les préoccupations soulevées par le Congrès du CSPS, la CLPS a organisé sa *Journée de réflexion* à Berne. Sous forme d'un *workshop* prévu uniquement à l'intention de ses invités, la CLPS s'est intéressée particulièrement aux rôles de l'orientation scolaire et professionnelle et de l'assurance invalidité (AI) dans le suivi des jeunes en difficulté. Pour mener à bien cette réflexion, des représentants de la scolarité obligatoire et postobligatoire, de la formation professionnelle, du domaine de l'AI et du monde du travail ont été invités.

En effet, dans la visée d'une école et d'une formation inclusive, la CLPS tient à soutenir les jeunes en difficulté en les aidant à poursuivre une formation professionnelle inclusive, en cherchant des pistes d'accompagnement, d'orientation scolaire et professionnelle, de soutien scolaire et de *coaching*, dans le cadre d'une formation professionnelle certifiée et immergée dans le monde du travail. La CLPS s'est donnée comme mission d'aborder la question de la transition en se penchant sur le rôle des structures impliquées et sur leur coordination, mais en évitant le plus possible la stigmatisation de ces jeunes dit « à risque ».

M. Jean-Pierre Cattin (GE), président de la conférence latine de l'orientation (CLOR), a parlé du rôle des offices d'orientation scolaire et professionnelle dans le suivi des jeunes en difficultés scolaires et des jeunes à besoins éducatifs particuliers (BEP). Mme Monica Maestri (TI), Présidente de la conférence latine des offices AI (COAI) s'est exprimée sur le rôle de l'assurance invalidité (AI) dans le suivi et l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes à risque et des jeunes à besoins éducatifs particuliers (BEP)

Organisée en début d'après-midi, une table ronde a permis aux différents acteurs de cette journée d'échanger leur vision sur une collaboration interinstitutionnelle et intercantonale. La CLPS a pu compter sur la présence M. Vincent Delémont, Directeur du Centre éducatif et pédagogique, Courtelary ; M. Dominique Rast, Directeur général de l'ORIF ; M. Didier Jonin, Directeur des classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires de la Gruyère ; Mme Smiljana Barlomé, Case Manager, OP Centres d'orientation professionnelle ; M. Jean-Daniel Zufferey (VD), membre de la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) ; M. Michel Beytrison (VS), président de la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) ; M. Jean-Pierre Cattin (GE), président de la conférence latine de l'orientation (CLOR), Mme Monica Maestri (TI), présidente de la conférence latine des offices AI (COAI) et de M. Serge Loutan (VD), président la conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS).

Collaboration avec les milieux de la formation du domaine pédago-thérapeutique

Après avoir reçu une délégation de la direction de la Haute École de travail social HETS-SO, le 15 janvier 2015, la CLPS a pris connaissance du projet de la filière psychomotricité qui prévoit d'être rattachée à la HES-SO et à une université, en vue de modifier le cursus d'études. Le projet propose un Master en psychomotricité consécutif à un Bachelor dans divers domaines tels que la santé, la pédagogie, les sciences de l'éducation, la psychologie ou le sport. La CLPS n'a pas exprimé de divergence quant au fond, mais relève néanmoins les impacts financiers d'un tel projet. MM. Serge Loutan et Michel Délitroz ont participé, en tant qu'experts, à la rencontre du groupe focus organisé par la direction de la HES-SO, le 9 novembre 2015.

Fiches d'information concernant les besoins éducatifs particuliers

La CLPS a mandaté, dès 2012, le CSPS pour l'édition de fiches d'information concernant les principaux types de handicap, publiées sur Internet et destinées aux enseignants. Chaque fiche comprend des informations scientifiques, les répercussions du handicap sur l'apprentissage et des propositions >>

Pédagogie spécialisée

Fiches info

d'aménagement de l'apprentissage. A ce jour, le CSPS a édité trois fiches sur la *déficience auditive*, la *déficience visuelle* et la *dyslexie-dysorthographie*. Les fiches sur les *troubles du spectre de l'autisme* et sur la *dysphasie* seront publiées en janvier 2016. Trois nouvelles fiches sont en préparation, à savoir sur les *élèves à haut potentiels*, la *dyspraxie* et les *troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)*.

Les fiches sont à disposition des services de l'enseignement spécialisé des cantons en vue d'être publiées sur leur site et disponibles également sur les sites du CSPS et de la CIIP. Une traduction en allemand est en discussion au sein du CSPS.

Observatoire des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Conformément au mandat qui lui avait été donné, la CLPS a développé une analyse des modalités de traitement des *troubles du spectre de l'autisme*. Un travail d'inventaire visant à identifier les modes de prise en charge et de scolarisation dans les cantons s'est terminé à la fin décembre 2015. Le rapport final sera remis à la CLPS au printemps. La CLPS assure une forme de veille scientifique en publiant, sur son site, des informations couvrant l'actualité des recherches sur les troubles du spectre de l'autisme.

Accessibilité des moyens d'enseignement et ressources numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

En vue de rendre les moyens d'enseignement accessibles à tous les élèves, la CLPS collabore à la réalisation des MER et du projet ESPER en apportant le regard de la pédagogie spécialisée et le développement des moyens numériques utilisant les technologies ad hoc. A ce jour, les membres du groupe de travail sur les moyens d'enseignement en lien avec la pédagogie spécialisée ont participé à la relecture des moyens d'enseignement de Géographie et Histoire en portant un regard sur la dimension éditoriale. Par ailleurs, la CPLS est représentée dans les groupes de travail et commissions ad hoc par M. Elvio Fisler, responsable de la cellCIPS, (cellule de coordination en informatique pédagogie spécialisée du canton de Vaud). De surcroît, la CLPS a proposé de nommer des enseignants spécialisés ou pédagothérapeutes, afin qu'ils participent de manière permanente aux groupes de validation des moyens d'enseignement romands.

La CLPS

Données factuelles

La conférence s'est réunie en plénière à 5 reprises, le 29 janvier à Lausanne, le 23 avril à Lausanne, le 30 juin à Neuchâtel, le 3 septembre et le 4 décembre à Berne.

Président : Serge Loutan (VD), chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Bureau : Serge Loutan, président ; Michel Délitroz, vice-président ; Andréa Fuchs, membre, Marie-Paule Matthey.

Collaboratrice scientifique : Marie-Paule Matthey (SG-CIIP).

Secrétariat : Pascale Lamarre (SG-CIIP).

Mutations : Marion Coeudevez a représenté le canton du Jura d'avril à octobre 2015. Vacant depuis son départ, son poste n'a pas été repourvu en 2015.